

Joyeuses Fêtes



Pascal Descamps
Secrétaire Général
de l'UNR FGAAC

SOMMAIRE

2

FACILITÉS DE CIRCULATION

Nouvelles modalités d'obtention des FC

3

SANTÉ ET PRÉVENTION

L'examen de prévention en santé

4 ↔ 5

CONSEIL NATIONAL UNR

Conseil National du 12 décembre 2023

6

INFOS UNR

Infos de l'UNR

ÉDITO UNR

AU REVOIR 2023 !!!

L'année 2023 se termine doucement et restera comme l'année la plus difficile en termes d'inflation.

Nombreux sont les retraités qui ont eu des fins de mois difficiles, surtout ceux qui hélas ne perçoivent qu'une pension de réversion. Les Centres Communaux d'Action Sociale en sont les premiers témoins car le nombre de demandes d'aides a augmenté de plus de 25% cette année.

Les 4% de revalorisation des pensions perçues, en avance, en juillet 2022 n'ont pas suffi à combler la hausse des prix subie en 2023.

Certes, les régimes complémentaires ont été revalorisés, au 1^{er} novembre dernier, de 4,9%, afin de donner un coup de pouce aux bénéficiaires, excluant les régimes spéciaux de cette mesure. Les retraités cheminots en premier lieu.

Les 5,3% de revalorisation des pensions de base, au 1^{er} janvier, (voté lors de la loi de finance de la sécurité sociale) permettra aux pensionnés de vivre un peu mieux à condition que la hausse des prix s'arrête rapidement.

Bien entendu, cette revalorisation ne sera vraiment visible que si l'état réajuste les plafonds des différents organismes de manière significative (impôts, caf, etc...).

2023, c'était aussi la numérisation des Facilités de Circulation pour les ayants-droits des retraités. Projet que l'UNR-FGAAC et la CFDT Cheminots retraités ont combattu depuis sa présentation. Combat qui a débouché sur une solution pour ceux d'en eux en situation de « fracture numérique ». En effet, ces pensionnés vont recevoir une carte afin de pouvoir continuer à se déplacer en utilisant leurs Facilités « Papier » comme auparavant (Voir le tableau dans les articles de ce journal). Loin d'être satisfaits, l'UNR-FGAAC et la CFDT Cheminots retraités continuent à combattre ce projet afin de proposer des solutions plus simples et plus accessibles pour les plus anciens.

Mais 2023 aura été surtout marquée par l'élection au Conseil d'Administration de la CPRP d'un représentant des retraités issu de l'UNR-FGAAC : Pascal DESCAMPS (titulaire) et d'un représentant issu de la CFDT Cheminots retraités : Yves RENNER (suppléant).

Ces représentants n'auront de cesse de défendre les intérêts de ce ceux qu'ils représentent et de répondre à leurs questionnements. Nuls doutes qu'ils seront fortement sollicités aux vues des nombreux problèmes persistants en matière de santé et de retraite vis-à-vis de la caisse.

Pour l'UNR-FGAAC, l'occasion est enfin donnée de porter au plus haut les revendications des conducteurs retraités. Ce sera chose faite !

2024 se présente à nous, amenant avec elle ses interrogations dans de nombreux domaines touchant l'Entreprise Historique, du moins ce qu'il en reste ! Les filiales, le FRET, sont d'autant de dossiers qui demanderont une fois encore une approche syndicale à la hauteur des enjeux engagés et des intérêts des agents concernés.

Le pragmatisme et l'efficacité seront les axes directeurs de l'action notre UNR sans jamais baisser les bras.

C'est dans cet esprit que tout le bureau UNR-FGAAC se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter à tous, tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2024.

NOUVELLES MODALITÉ D'OBTENTION DES FC

CES MESURES SONT UNE PREMIÈRE ÉTAPE DANS LE COMBAT DE L'UNR FGAAC CONTRE LA DISCRIMINATION FAITES AUX RETRAITÉS EXCLUS DU SYSTÈME NUMÉRIQUE. LE COMBAT N'EST PAS FINI CAR ELLES RESTENT INSUFFISANTES !

Nouvelles modalités pour l'obtention des Facilités de Circulation des ayants droits non connectés			
Qui est concerné	Date	Les mesures jusqu'au 31 décembre 2023	A partir du 1 ^{er} Janvier 2024 et après
Les ayants droits qui ont envoyé leur photo à l'Agence famille	Avant le 1 ^{er} novembre 2023	Ces personnes recevront en décembre 2023 une carte de circulation valable 3 ans. L'utilisation, à bord des trains, des fichiers papier, même anciens, sera autorisée	L'utilisation, à bord des trains, des fichiers papier, même anciens, sera autorisée. Après cette date l'ayant droit devra présenter : La carte de circulation valable 3 ans. Le fichier de voyage de la date d'origine et le courrier SNCF reçu en décembre 2023 qui accompagnait la carte de circulation ou le billet à 90%, la réservation éventuelle et sur demande, une pièce d'identité
Ayants droits qui vont envoyer leur photo avec le formulaire. (Reçu l'an dernier)	À partir du 1 ^{er} novembre 2023	La photo sera intégrée au compte personnel et ils pourront faire, à partir du 1 ^{er} janvier 2024, une demande d'impression de la carte de circulation par téléphone	Ils ne rentreront jamais dans le système d'impression exceptionnelle qui permet d'éditer un justificatif valable 3 ans. La carte de circulation valable 1 an ne permettra pas d'utiliser les fichiers en stock. Chaque année, ils devront réitérer la demande de carte de circulation. Il faudra avoir recours, au moins 10 jours avant, au service de la SNCF, en téléphonant à l'assistance utilisateur pour chaque voyage. Si le bénéficiaire dispose d'une personne de confiance ayant un accès internet, il pourra recevoir les justificatifs plus rapidement. Mail : services-aux-retraites.sncf.com
Ayants droits qui ne se manifesteront pas pour l'implantation de la photo	Quelle que soit la période	Ils ne pourront rien obtenir en cas d'absence de compte MFCD, puisqu'il faut au moins une photo de l'ayant droit	Ils ne pourront rien obtenir en cas d'absence de compte MFCD, puisqu'il faut au moins une photo de l'ayant droit

L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

TOUS LES 5 ANS, LES PERSONNES RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL ET ÂGÉS DE PLUS DE 16 ANS PEUVENT BÉNÉFICIER DE CET EXAMEN. POUR LES PENSIONNÉS DU RÉGIME SPÉCIAL, IL EST SOUMIS À L'ACCORD DE LA CPRP.



À QUI S'ADRESSE L'EPS ?

Il est important de noter que l'EPS est proposé en priorité aux personnes les plus précaires et aux personnes présentant des facteurs de risque spécifiques.

Toutefois, tous les citoyens peuvent demander à bénéficier de cet examen, en fonction des disponibilités des centres d'examen de santé.

Il est pris en charge à 100% sans avancer les frais. Il dure environ 2 heures et il est nécessaire de venir à jeûn.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ACCUEIL ?

Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique :

⇒ *Un agent d'accueil vous informe sur vos droits en santé et vous accompagne, si besoin, dans vos démarches (carte Vitale, Complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).*

⇒ *Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous vos préoccupations et répondent à vos questions : bien-être physique et psychologique, activité physique, diabète, vaccination, dépistage du cancer...*

⇒ *Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au Centre d'Examen de Santé, vous sont proposés selon votre situations.*

⇒ *Le médecin envisage avec vous les suites à donner à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).*

⇒ *Le compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.*

OÙ TROUVER PLUS D'INFORMATIONS ?

Pour avoir toutes les explications il faut aller sur internet :

- ⇒ *Taper CPRP SNCF ;*
- ⇒ *Cliquer sur le site ;*
- ⇒ *Cliquez sur le logo en haut à gauche ;*
- ⇒ *Cliquez sur Assurance Maladie ;*
- ⇒ *Chercher à gauche de la page, prenez soin de votre santé, sur fond orange et cliquez sur examen de santé.*

Tout est expliqué. Il suffit enfin de téléphoner au 04 95 04 04 04 ou de se connectez-vous sur votre Espace personnel, rubrique «Faire une demande» > Sujet : L'Espace prévention > Objet : Bilan de santé.

Un courrier vous est envoyé par la poste et dans la rubrique courrier de votre compte personnel. Il faut prendre rendez-vous au centre d'examen indiqué sur ce document. Ce dernier devra être emmené lors de l'examen pour justifier de sa prise en charge gratuite.



CONSEIL NATIONAL DU 12 DÉCEMBRE 2023



Le mardi 12 décembre s'est tenu la réunion annuelle des secrétaires de sections de l'UNR FGAAC, au siège de la FGAAC-CFDT, rue Lucien Sampaix à Paris.

Pour cette réunion, les sections d'Aquitaine, Lorraine, Champagne, Rhône-Alpes, Bretagne, Picardie, Nord Pas de Calais et Ile De France étaient présentes. Les sections de Midi-Pyrénées et Centre étaient en visioconférence.

Pour le bureau, Philippe Beaumont et Jean François Maille étaient excusés.

GESTION DES ADHÉRENTS :

Un point sur les adhésions a été fait, et il a été rappelé que la cotisation doit se régler avant la fin du premier trimestre de l'année.

Le bureau UNR-FGAAC demande aux secrétaires de section de proposer à leurs adhérents le prélèvement automatique, plus pratique, et surtout cela évite les oublis de règlement.

Suite à une note de l'administration fiscale, le bureau UNR-FGAAC informe les secrétaires qu'il ne sera plus possible d'envoyer d'attestation fiscale aux adhérents qui régleraient leur cotisation à A+1 (exemple : cotisation 2023 réglée en 2024).

ACTUALITÉ DES ACTIFS :

Coté Entreprise, la gestion des futurs transferts de conducteurs vers les filiales ou entreprises privées (ouverture à la concurrence du TER) n'est pas simple, vu que l'accord « filiale » n'est toujours pas finalisé.

Concernant l'accord salarial, la FGAAC-CFDT a obtenu une amélioration du montant de la Prime de Fin d'Année pour tous les conducteurs. Plusieurs mesures ont été obtenues pour les roulants ce qui permet d'avoir un accord salarial de bon niveau.

REVALORISATION DES PENSIONS :

Lors de ce Conseil National, le Bureau a confirmé la revalorisation des pensions de retraite de 5,2% au 1^{er} janvier prochain.

CONSEIL NATIONAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

RÉUNION DES SECTIONS DE RETRAITÉS :

Le Bureau UNR-FGAAC a rappelé aux secrétaires, qu'au moins une réunion de section doit être tenue par an. Il leur est demandé de faire un petit compte rendu et de prendre une ou deux photos lors de cette réunion afin d'alimenter le BT.

Le Bureau les informe également qu'il est possible d'organiser une réunion à laquelle un agent de la CPRP viendrait pour répondre aux questions des adhérents et leur présenter les différentes prestations auxquelles ils peuvent prétendre.

RÉUNION DES SECTIONS DE RETRAITÉS :

Suite aux élections des représentants des retraités au Conseil d'Administration de la CPRP le 18 octobre dernier, nous avons désormais un représentant titulaire (Pascal DESCAMPS secrétaire UNR FGAAC) et un représentant suppléant (Yves RENNER CFDT Retraités). De ce fait, des infos spécifiques seront régulièrement envoyées pour vous informer des différentes réunions et du contenu des ordres du jour.

FACILITÉS DE CIRCULATION :

Concernant la dématérialisation des Facilités de Circulation pour les ayants-droits, le Bureau National informe les secrétaires que la Direction va envoyer une carte, avec photo, aux ayants-droits en « fracture numérique ».

Cette carte sera valable 3 ans et les anciens fichiers « papier » pourront continuer d'être utilisés avec cette carte. remonter les cas particuliers !

COTISATIONS 2024 :

Les membres du Conseil National ont voté à l'unanimité l'augmentation de 2€ de la cotisation annuelle. Soit 42€/an et 21€/an pour les veuves. Cotisations toujours défiscalisées à 66% sur les impôts.

QUESTIONS DIVERSES :

En question diverses, un point sur la mutuelle d'entreprise a été demandé. Cette mutuelle devra être proposée aux actifs « encore au statut SNCF » au plus tard le 1er janvier 2026. Lors des négociations pour cette mutuelle, une demande a été faite pour que les agents partant en retraite puissent conserver cette complémentaire santé dans les mêmes conditions que lorsqu'ils étaient en activité.

Un secrétaire demande si un conducteur licencié peut conserver sa licence conduite. La réponse est « oui » car cette dernière lui appartient.

AG DE L'UNR ET CONGRÈS DE LA FGAAC-CFDT :

Il a aussi été évoqué l'Assemblée Générale de l'UNR-FGAAC le 17 septembre 2024 ainsi que le congrès du Syndicat National FGAAC-CFDT du 30 septembre au 2 octobre 2024.

COMMUNICATION :

En ce qui concerne la communication, le journal paraîtra 6 fois comme en 2023.

Le principe des « infos adhérents » sera maintenu en 2024 à l'identique. Elles paraîtront régulièrement en fonction de l'actualité et seront envoyées aux adhérents.

Pour un bon fonctionnement du syndicat, il est rappelé que tout changement postal ou de l'adresse mail doit nous être communiqué pour éviter les retours de courriers ou la non-distribution des mails. Trop d'adhérents oublient de nous en informer.

INFOS UNR



GESTION COURRIER

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème particulier ou de questions diverses.

PAR MAIL :

unr@fgaac.org

PAR TÉLÉPHONE :

Après de Pascal Descamps

06 26 73 19 75

ou de Thierry David

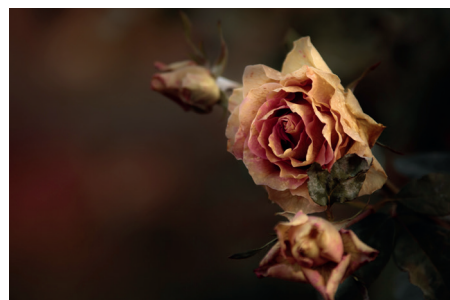
06 26 29 15 91

COURRIER :

TOUS les courriers pour l'UNR (chèque de cotisation ou autres) doivent être envoyés à l'adresse suivante :

UNR FGAAC

**20 rue Lucien Sampaix
75010 PARIS**



CEUX QUI NOUS QUITTENT

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de plusieurs de nos adhérents :

BEULLENS VINCENT de la région des Hauts De France et de l'établissement de Grande Synthe dans sa 84^{ème} année.

BOBIN GUY de la région Grand Est et de l'établissement de Longwy dans sa 91^{ème} année.

DESTOUCHE ROLAND de la région Ile De France et de l'établissement de Paris Sud Est dans sa 89^{ème} année.

FLORENTIN JEAN de la région Grand Est et de l'établissement de Nancy dans sa 91^{ème} année.

GLORANT EDMOND de la région Ile De France et de l'établissement du Bourget dans sa 81^{ème} année.

MOREL JEAN de la région Occitanie et de l'établissement d'Annemasse dans sa 78^{ème} année.

ROQUES HERNEST de la région Ile de France et de l'établissement de Montargis dans sa 86^{ème} année.



FACILITÉS DE CIRCULATION

Le centre de numérisation d'Amiens a déménagé en avril 2022 mais il a gardé la même boîte Postale.

La bonne adresse pour renvoyer vos fichets des Facilités de Circulation est la suivante :

Opération Fichets MFC-D

Centre de Numérisation d'Amiens

29, Rue RIOLAN – CS 10411

80041 AMIENS Cedex 1

Surtout pensez bien à mettre « Opération Fichets MFC-D » avant l'adresse.

Pour toutes vos questions concernant les facilités de circulation. Vous pouvez taper dans votre moteur de recherche internet :

<https://services-aux-retraites.sncf.com>



COTISATIONS 2024

En 2024 les cotisations seront de 42€ (1,20€/mois après déduction d'impôt) et de 21€ pour les veuves (0,60€/mois après déduction d'impôt).

Les attestations fiscales ne sont envoyées que sur demande de l'adhérent.



CONTACTS UTILES

Site officiel de la SNCF

www.sncf.com

Action sociale

N° vert : 0 800 20 66 20

Caisse de Prévoyance et de Retraite.

N° unique de contact :

04 95 04 01 11

www.cprpsncf.fr



AGENCE PAIE ET FAMILLE

L'agence Paie et Famille a changé d'adresse, désormais celle-ci se trouve au :

29 RUE RIOLAN

CS 10411

80041 AMIENS

Le téléphone est inchangé :

N° vert : 0809 400 110